

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille DIX-HUIT, le six septembre,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur TEURNIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 22

Date de la convocation : 31 août 2018

Votants : 23

Présents :

Messieurs : ARRAITZ, BARJOLLE, BRENÉ, BULTEAU, D'AVIAU DE TERNAY, GICQUEL, HUET, JAHIER, KEFIFA, LANDREAU, TEURNIER, VOISINE

Mesdames : BONNET, COURTHIAL, DIPONIO, DRONET, ERRANTE, FUZET, GUILLERMO, HALLEREAU, KERMARREC, MACÉ

Absent excusé :

Monsieur de CHARETTE donne pouvoir à Monsieur D'AVIAU DE TERNAY

Secrétaire de séance : Monsieur BRENÉ

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 juin 2018

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance du 28 juin.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la séance et propose d'ajouter deux points afin d'éviter d'attendre le Conseil du 18 octobre pour les valider, les éléments ayant été reçus du SYDELA lundi dernier, après l'envoi de la convocation :

- Travaux d'éclairage public – Parking de la mairie – Extension et rénovation – Convention SYDELA,
- Travaux d'éclairage public – Impasse de la Bablotière et Impasse Rue André Ripoché – Rénovation – Convention SYDELA.

Ces deux projets sont prévus au budget communal 2018.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette modification.

Echanges, en présence de la Gendarmerie, sur la sécurité et la tranquillité dans le centre bourg, suite aux incidents de cet été

Monsieur le Maire ouvre les échanges en précisant que la Gendarmerie ne pourra pas être présente ce soir, en raison d'un imprévu. Il souligne toutefois qu'ils étaient bien présents hier au soir à la réunion organisée à l'initiative des parents, à la mairie, avec les jeunes.

Concernant la communication effectuée par la Mairie la semaine du 15 août, suite à l'incendie des quatre conteneurs à déchets, Monsieur le Maire indique que l'article publié dans Ouest-France était celui qui a le mieux relaté la situation, dans le respect des échanges.

Par contre, il apporte un démenti catégorique à l'article publié sur le site internet Breizh info car celui-ci a prêté au Maire des propos qu'il n'a pas tenus. L'entretien a eu lieu au téléphone et le journaliste qui s'est présenté comme habitant Blain a questionné le Maire sur les problèmes d'incivilités à La Chapelle-Heulin. Monsieur le Maire ne connaissait pas ce média mais a senti que l'entretien prenait une tournure particulière en s'orientant vers des thématiques d'extrême-droite.

Le journaliste a demandé si la mairie connaissait les jeunes et Monsieur le Maire a répondu

qu'il s'agissait de jeunes de la commune et de communes voisines. Monsieur le Maire a fait part du souhait de faire intervenir un médiateur pour dénouer la situation. Le journaliste a alors répondu qu'il y en avait déjà dans les quartiers dits « sensibles » et que cela ne semblait pas avoir de résultat. Le journaliste a alors insisté pour savoir si certains jeunes étaient d'origine nord-africaine et Monsieur le Maire a dit qu'il s'agissait bien de français, ayant grandi, pour la plupart, dans la commune.

Monsieur le Maire affirme qu'il n'est pas raciste et qu'il n'a pas de problème personnel avec qui que ce soit. Il a d'ailleurs certifié aux familles, hier au soir, qu'il n'avait pas tenu les propos indiqués dans l'article parlant de « nord-africains ».

Monsieur le Maire reconnaît que le couvre-feu a été envisagé vers la mi-août suite à la multiplication des incivilités et notamment l'incendie des quatre conteneurs à déchets. Il a consulté ses adjoints présents pendant cette période de congé lors d'une réunion d'urgence en mairie. Finalement, la situation s'étant légèrement améliorée, l'arrêté de couvre-feu n'a pas été mis en œuvre.

Hier au soir, à l'initiative des parents des jeunes du groupe, une réunion s'est tenue en mairie, en présence de la Gendarmerie, de Madame Dronet, de Monsieur Kefifa, de la Directrice générale des services et de la Coordinatrice enfance – jeunesse – vie scolaire. Monsieur le Maire remercie les parents pour cette initiative et est satisfait que le dialogue ne soit pas rompu. Il est persuadé qu'il y a toujours moyen de trouver des solutions sans actionner les mesures drastiques évoquées cet été.

Monsieur le Maire avoue se sentir démuni face à cette situation : il n'est pas formé pour cela et la mairie dispose de peu de moyens. Monsieur le Maire fait toutefois confiance à son service « jeunesse » pour participer à l'amélioration de la situation. Il rappelle que la Mairie de La Chapelle-Heulin a toujours misé sur l'enfance et la jeunesse, de 0 à 18 ans, avec tous les services gérés en régie : multi-accueil, accueil périscolaire, accueil de loisirs, maison des jeunes, junior association, ...

Les parents qui font des rondes dans la soirée et en début de nuit reconnaissent que leurs jeunes circulent mais ont également repéré d'autres personnes en voiture. Les jeunes ont également exprimé leur agacement envers la gendarmerie vu les contrôles très fréquents et les verbalisations.

Suite à la réunion d'hier au soir, le dialogue est renoué avec les jeunes qui sont « invités » à revenir vers la maison des jeunes, à s'engager sur des projets. Monsieur le Maire demande aux habitants de ne pas regarder ces jeunes comme « des bêtes noires » et relance son appel au calme. Si un tel appel a déjà été lancé pendant l'été, ce n'est pas pour mettre de l'huile sur le feu : c'est bien pour inviter chacun à se responsabiliser et à ne pas se faire justice soi-même. Monsieur le Maire rappelle que, pendant l'été, les gendarmes l'ont prévenu que certains habitants voulaient se constituer en milice. Il faut arriver à trouver un consensus avec les jeunes et les moins jeunes pour que tout le monde s'entende.

Monsieur le Maire étudie également l'installation d'une vidéosurveillance. Les jeunes ont dit qu'ils n'étaient pas contre et que ce serait un moyen de constater que tous les méfaits ne leur sont pas imputables.

Incidé par les parents, un jeune a avoué avoir mis le feu aux deux conteneurs de la rue des Sports. Pour les conteneurs du parking de la mairie, les jeunes disent ne pas être responsables de cet incendie. Monsieur le Maire n'a pas de preuve et dit qu'une autre personne a tout à fait pu y mettre le feu pour que les soupçons aillent vers les jeunes, vu les circonstances actuelles.

Monsieur le Maire confirme que la situation s'est calmée depuis trois semaines et espère qu'on va revenir à plus de sérénité.

Madame Hallereau relève que les maires sont assermentés en tant qu'officier de police et demande à Monsieur le Maire de quels pouvoirs il peut user.

Monsieur le Maire estime que ces pouvoirs ne lui apportent pas « grand chose ». Il peut verbaliser avec un carnet de PV mais ce ne sera pas bien efficace selon lui.

Madame Hallereau constate que ces problèmes montent crescendo depuis quelques années et que cela démontre peut-être une mauvaise politique familiale ou de l'éducation nationale. Elle dit qu'il faut se poser les bonnes questions et aller au fond des choses pour éviter que cela ne recommence.

Monsieur le Maire estime que la bonne question à se poser est « qu'est-ce qu'on doit mettre en œuvre pour que les jeunes ne se sentent pas désoeuvrés ? ». Les jeunes souhaitent être ensemble, écouter de la musique mais le souci est que le bruit s'entend davantage la nuit. Madame Macé note que la commune a connu un gros afflux de population dans les années 2000 – 2002 et que ces générations de jeunes nées dans cette période sont sans doute plus nombreuses, peut-être aussi plus impressionnantes et plus bruyantes. Elle s'interroge sur les activités proposées aux 15 – 18 ans peut-être pas assez adaptées. Elle comprend qu'ils aient besoin d'un lieu pour se retrouver. Cette situation génère de la crispation des deux côtés. Elle estime plus bénéfique d'être dans la concertation plutôt que dans la répression. Monsieur le Maire indique que cela a été dit hier au soir et que l'initiative des parents est positive. Ceux-ci ne baissent pas les bras, leur ont fait prendre conscience de leurs comportements néfastes.

Monsieur D'Aviau de Ternay demande si ces jeunes fréquentent la Maison des jeunes.

Monsieur le Maire dit que les animateurs les connaissent mais ils n'y viennent pas ou plus. Une des pistes d'action va être d'aller vers eux.

Madame Courthial estime elle aussi qu'il y a sans doute un problème d'éducation. Elle souligne toutefois que la société a évolué depuis quelques décennies. Auparavant les mamans ne travaillaient souvent pas le mercredi. Aujourd'hui, les parents donnent plus de liberté à leur enfant, lui font plus confiance. Par rapport à ces incivilités, Madame Courthial dit avoir connu des moments difficiles dont notamment lors du vol de la voiture et de l'accident qui s'en est suivi. Certains parents sont intervenus et ont réprimandé leur enfant mais d'autres parents ont dit que ce n'était pas grave : une telle réaction l'inquiète fortement. Elle est souvent intervenue cet été par rapport aux incivilités, même la nuit. Elle affirme que des jeunes sont allés jusqu'à pénétrer chez des personnes âgées. Ces jeunes sont identifiés mais ils n'ont pas été s'excuser pour autant auprès des personnes importunées. Elle estime qu'il y a certainement, dans le groupe, un noyau fort, pas facile à « maîtriser » et qui entraîne les autres jeunes. Elle approuve les parents qui se sont montrés plus fermes avec leurs enfants mais elle ne veut pas « tout gommer ».

Monsieur le Maire n'a pas l'intention de tout oublier et sera vigilant sur le déroulement des vacances de la Toussaint, prochaine période de vacances.

Monsieur Gicquel fait remarquer les échanges qu'il y a eu sur les réseaux sociaux et notamment sur facebook après que la Commune ait elle-même publié un communiqué : certains propos étaient assez violents.

Monsieur le Maire partage cet avis et estime que la communication sur facebook n'était peut-être pas adaptée à la situation. Ces propos ont depuis été supprimés. Monsieur le Maire indique qu'il a également parlé avec les jeunes de l'Allée des Caudalies en leur demandant de ne pas stationner sur celle-ci car il s'agit bien d'une voie ouverte à la circulation routière.

Monsieur Jahier suggère de supprimer les scooters afin d'éviter les regroupements. Ils se demandent si les jeunes ne pourraient pas se voir uniquement le week-end et rester chez eux pendant la semaine.

Madame Errante dit qu'en tant que députée, elle a été saisie de cette problématique par d'autres communes qui s'inquiètent et se voient confronter aux mêmes problèmes. Elle s'en est aussi entretenue avec les gendarmes du secteur qui ont repéré dans le groupe de jeunes des leaders et des suiveurs. Elle invite à continuer les réunions parents / jeunes pour privilégier le dialogue. Elle précise également que la gendarmerie a connu beaucoup de changement dans son organisation sur le Vignoble, de nouveaux responsables viennent de prendre leur fonction. Le territoire subit aussi beaucoup de cambriolages, ce qui mobilise également beaucoup les gendarmes.

Elle se déclare favorable aux équivalents des travaux d'intérêt général pour les jeunes mineurs : cela amène le jeune à reconnaître ses méfaits et à réparer, de même qu'à le responsabiliser. Le juge aux affaires familiales est aussi l'interlocuteur des gendarmes dans ce genre de situation et peut accompagner, orienter les familles en difficulté. Les jeunes ont également parfois un rappel à la loi au tribunal.

Elle a entendu des personnes âgées en grande détresse qui n'osaient plus sortir de chez elles par peur des jeunes. Elle n'est pas opposée à donner un local à ces jeunes mais elle demande, avant tout, un respect intergénérationnel.

Madame Guillermo confirme elle-aussi avoir entendu que des jeunes sont rentrés dans les jardins, et pas seulement chez des personnes âgées.

Madame Courthial dit que certains habitants reprochent à la Municipalité de ne rien faire face à ce problème. Elle dément cela et réaffirme que la Municipalité travaille sur ce dossier sensible. Elle peut comprendre parfois la difficulté à « gérer » le ados car, comme d'autres élues, elle est aussi mère de famille. Elle souhaite qu'une bonne synergie revienne.

Madame Diponio était absente de la commune au mois d'août et n'a pas vécu ces incidents en direct. Elle fait le lien avec les nombreuses démissions de maire en France et la gestion des incivilités peut en être un des motifs : les maires ne sont pas formés pour cela. Elle pense que les tribunaux sont aussi débordés et ne peuvent sans doute pas suivre correctement toutes ces incivilités. Elle suggère de modifier le statut de l'élu local pour donner au maire le pouvoir de prescrire des travaux d'intérêt général. Elle estime qu'il ne faut pas minimiser ce qui s'est passé sur la commune mais se déclare satisfaite que le dialogue ait repris entre la mairie et les familles des jeunes.

Monsieur le Maire a lu dans la presse, cet été, que des communes ont organisé des travaux rémunérés pour les jeunes, ce qui leur permet de financer leurs vacances ou leurs projets. Il souhaite se renseigner sur ce dispositif pour 2019 car il estime que ce serait un bon moyen pour renouer des liens avec la population.

Monsieur le Maire propose de suspendre la séance pour permettre au public d'échanger avec le Conseil municipal, ce qui est accepté par l'assemblée.

La séance est suspendue de 20H45 à 21H10.

VOIRIE

Travaux d'aménagement rue Aristide Briand – Attribution du marché

Monsieur Kefifa indique qu'une consultation a été effectuée pour obtenir des offres concernant les travaux d'aménagement de la Rue Aristide Briand et des abords de la mairie. Les travaux se décomposent en deux lots :

- lot 1 : voirie et réseaux divers,
- lot 2 : contrôles et essais sur les réseaux d'eaux usées et pluviales.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 29 juin dernier pour une remise des offres le 30 juillet.

La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée par le bureau d'études 2LM de La Haye-Fouassière qui a donc procédé à l'analyse des offres au vu des critères « prix des prestations » (60 %) et « valeur technique » (40 %).

Concernant le lot 1, une seule offre a été reçue : groupement CHARIER TP / BLANLOEIL pour 525 787.05 € HT. BLANLOEIL réalisera les travaux de réseaux EP et EU avec ouverture de tranchée et dépose de canalisation amiante ciment et CHARIER TP réalisera les travaux d'aménagement de voirie et trottoirs.

L'offre reçue est conforme techniquement aux demandes du cahier des charges.

Ce lot était estimé à 491 630.80 € HT.

Une négociation financière a été effectuée mais l'entreprise n'a pas voulu baisser ses prix. En effet, celle-ci subit actuellement des hausses continues des matières premières, notamment des produits pétroliers, et elle éprouve des difficultés à les absorber. Compte tenu de l'évolution très rapide des coûts de ces produits, elle considère que son offre intègre déjà le rabais demandé.

Concernant le lot 2, deux offres ont été reçues : A3SN pour 4 959.50 € HT et CBTP pour 4 883.10 € HT. Ces deux offres sont recevables et répondent aux exigences du cahier des charges. Au vu des critères de jugement des offres, l'offre de CBTP se classe en première position. Ce lot était estimé à 6 038.00 € HT.

Il est rappelé que la Communauté de communes Sèvre et Loire prendra à sa charge la partie des travaux concernant le réseau des eaux usées vu le transfert de cette compétence au niveau intercommunal. Une convention sera votée à cet effet au prochain Conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que ces travaux devraient démarrer à partir de la mi-octobre et que la rue sera sans doute barrée pendant huit à neuf mois.

Madame Kermarrec appelle à la vigilance concernant la déviation à mettre en place car, pendant les travaux du centre bourg, les camions sont passés dans le lotissement de la Croix Simon, non sans poser problème.

Monsieur le Maire dit que les poids-lourds seront déviés bien en amont du bourg, par des routes départementales, et que seuls ceux desservant les entreprises locales devraient emprunter les rues en agglomération afin de réduire les nuisances. Il souligne toutefois que certains chauffeurs ne respectent pas les déviations mises en place et que cela restera toujours difficile à gérer.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché pour le lot 1 au groupement CHARIER / BLANLOEIL pour un montant de 525 787.05 € HT, d'attribuer le marché pour le lot 2 à l'entreprise CBTP (35532 Noyal sur Vilaine) pour un montant de 4 883.10 € HT, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces marchés.

Travaux d'aménagement rue des Ricorneaux – Attribution du marché

Monsieur Kefifa indique qu'une consultation a été effectuée concernant les travaux d'aménagement de la Rue des Ricorneaux, sur la base de l'étude réalisée par le bureau d'études 2LM.

Les travaux comprennent principalement : les travaux préparatoires, les terrassements, les travaux de chaussée et trottoirs, les travaux réseau eaux pluviales et remise à niveau d'ouvrages, la création d'espaces verts, les signalisations horizontales et verticales.

Le marché comporte des options concernant le choix du type de bordure.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 5 juillet dernier pour une remise des offres le 29 août.

Quatre offres ont été reçues (offres de base avec bordures type T2 posées) :

- PIGEON TP (Ancenis) pour 74 986.50 € HT,
- AUBRON – MECHINEAU (Gorges) pour 86 872.50 € HT,
- BLANLOEIL (Clisson) pour 90 180.00 € HT,
- EUROVIA (Carquefou) pour 99 700.00 € HT.

L'analyse des offres est effectuée au vu des critères « prix des prestations » (60 %) et « valeur technique » (40 %).

Ces travaux étaient estimés à 88 350.00 € HT.

Une négociation financière a été effectuée avec les trois premières offres. PIGEON TP a maintenu son offre qui reste la moins-disante.

Au niveau technique, il semble plus judicieux de retenir, en option, les bordures type A1 « franchissables » vu les entrées de propriétés existantes et à venir. Celles-ci seront posées.

Madame Dronet demande si le projet comprend des aménagements paysagers.

Monsieur le Maire répond que quelques emplacements sont prévus pour des plantations qui seront réalisées par les services techniques municipaux.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché à l'entreprise PIGEON TP pour un montant de 75 929.50 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché.

Travaux d'éclairage public – Parking de la mairie – Extension et rénovation – Convention SYDELA

Monsieur Gicquel explique que les luminaires « boules » situés sur le parking de la mairie vont être remplacés par des luminaires type « URBANE » avec éclairage LED. Deux nouveaux points lumineux vont être ajoutés sur le parking pour prolonger l'éclairage vers la salle Maneyrol. Deux luminaires vont être déposés devant la mairie vu les travaux de réaménagement à venir.

Le coût total de ces travaux est estimé à 15 778.79 € HT. La contribution de la Commune sera de 7 717.82 € soit une aide du SYDELA à hauteur de 51 %.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la réalisation de ces travaux pour le montant indiqué ci-dessus, d'approuver la convention à signer avec le SYDELA pour la réalisation de ces travaux, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Travaux d'éclairage public – Impasse de la Bablotière et Impasse Rue André Ripoché – Rénovation – Convention SYDELA

Monsieur Gicquel indique qu'il s'agit de changer quatre lanternes par des lanternes type « R LIGHT » avec éclairage à LED (lanternes sur poteaux béton). Un fil conducteur nu sera également déposé et remplacé par un câble torsadé.

Le coût total de ces travaux est estimé à 3 906.91 € HT. La contribution de la Commune sera de 1 947.32 € soit une aide du SYDELA à hauteur de 51 %.

Monsieur le Maire, qui habite dans cette impasse, ne prendra pas part au vote.

Monsieur Gicquel précise que ce sont les points lumineux les plus anciens de la commune et qu'il est nécessaire de les changer car il n'y aura bientôt plus de lampe adaptée à ce type d'appareillage.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la réalisation de ces travaux pour le montant indiqué ci-dessus, d'approuver la convention à signer avec le SYDELA pour la réalisation de ces travaux, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

PATRIMOINE COMMUNAL

Antenne téléphonie complexe sportif – Bail ORANGE

Monsieur Gicquel indique qu'une nouvelle antenne de téléphonie va être implantée sur le territoire communal, au niveau du complexe sportif, afin d'améliorer la couverture 4G de la commune.

L'antenne sera constituée d'un pylône monotube de 30 m de hauteur, support de trois antennes ORANGE. Un petit local technique sera implanté au pied de l'antenne (environ 4 m²). Ce pylône viendra se substituer à un mât d'éclairage du terrain de football, le projecteur sera re-installé sur le pylône.

Comme pour l'antenne déjà existante à la Levraudière, il est nécessaire de conclure un bail avec ORANGE dont les principales dispositions sont les suivantes :

- Orange pourra sous-louer le pylône à d'autres opérateurs.
- Le bail est consenti pour douze années à compter de sa date de signature. Il sera renouvelé de plein droit par période de six ans, sauf dénonciation par l'une des parties.
- Le loyer annuel sera de 500 € entre la signature du bail et l'ouverture du chantier et pose des équipements techniques. Ensuite, à compter du début du chantier et de la pose des équipements, le loyer sera de 2 500 € nets toutes charges incluses, avec une révision annuelle de 1 %.

Madame Hallereau, sensible à cette problématique de l'impact des ondes sur la santé humaine, préfère s'abstenir.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des votes exprimés, d'approuver ledit bail et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Projet couverture terrain de tennis au Pallet – Avis de principe sur mutualisation investissement

Monsieur Gicquel rappelle qu'initialement, les Communes de La Chapelle-Heulin et du Pallet envisageaient de couvrir deux terrains de tennis au complexe sportif de La Chapelle-Heulin afin de répondre aux problèmes de disponibilités de salles rencontrés par le club de tennis qui rayonne sur La Chapelle-Heulin, Le Pallet et Monnières.

Un dossier de demande de DETR a été déposé en ce sens auprès de la Préfecture : l'Etat a finalement octroyé une aide de 50 000 € à la Commune pour un projet estimé à 542 840 € HT.

La réflexion s'est ensuite poursuivie et il est apparu plus pertinent de construire cet équipement au Pallet car il pourrait ainsi être rattaché à la salle de tennis existante et donc bénéficier des vestiaires et sanitaires. Cela nécessiterait de construire un terrain de tennis couvert.

La Préfecture consent à verser la subvention de 50 000 € à la Commune du Pallet qui deviendrait le maître d'ouvrage de l'opération, si cette demande de changement d'affectation

de crédits est effectuée courant 2018. L'opération devra également commencer avant la fin 2018.

La Chapelle-Heulin contribuerait au projet porté en investissement par Le Pallet, en divisant par deux le reste à charge après déduction des aides financières obtenues. Ensuite, La Chapelle-Heulin participerait à la prise en charge des frais de fonctionnement de l'équipement.

Le Pallet est toujours motivé par ce projet et s'apprête à compléter un nouveau dossier de DETR sur la base d'une nouvelle étude technique et financière.

Toutefois, avant d'engager de telles démarches, Le Pallet souhaite savoir si La Chapelle-Heulin est d'accord avec ce mode de réalisation du projet.

Il est donc demandé, ce soir, au Conseil municipal de donner un avis de principe sur les modalités envisagées.

Monsieur Gicquel précise que le projet au Pallet est estimé à environ 360 000 € HT pour l'aménagement et la couverture d'un nouveau terrain de tennis. Une subvention de la Fédération française de tennis peut également être espérée à hauteur de 8 000 € minimum.

Monsieur D'Aviau de Ternay demande pourquoi Monnières n'est pas sollicitée et combien d'adhérents sont heulinois.

Monsieur Gicquel rappelle que le club historiquement dénommé TPCH a été créé sur les communes du Pallet et de La Chapelle-Heulin. Ce n'est que dernièrement que le club a changé de nom pour devenir le Tennis club du Vignoble incluant ainsi Monnières. Monsieur Gicquel ajoute qu'il y a une quinzaine d'adhérents heulinois.

Monsieur Gicquel retrace l'historique du projet. Il a rencontré le club de basket et le club de tennis voilà maintenant un an. En 2008, le tennis avait des créneaux le mercredi et le dimanche matin dans la salle de sports de La Chapelle-Heulin. Aujourd'hui, le club n'a plus aucun créneau en salle, l'école étant passée à 4.5 jours avec cours le mercredi matin et le club de basket ayant pris de l'ampleur avec un créneau supplémentaire le dimanche matin. Aujourd'hui, le tennis ne peut plus organiser de tournoi ou de compétition d'où une perte de recettes pour le club. Un nouveau terrain permettrait au club de retrouver les disponibilités dont il bénéficiait il y a 4 ans. Le souhait du club était d'avoir deux terrains de tennis sur le même lieu d'où la proposition de réaliser le projet à La Chapelle-Heulin. Toutefois, le bureau municipal a émis des réserves sur l'esthétique du projet et a souligné que cela supprimait les deux terrains extérieurs en accès libre vu que ceux-ci seraient couverts. Il a alors été proposé de ne couvrir qu'un seul terrain mais cela ne répondait pas aux attentes du club. En poursuivant les échanges avec Le Pallet, il est apparu judicieux de réaliser le projet au Pallet, à proximité immédiate de la salle de tennis existante, et la Municipalité du Pallet a accepté ce changement de projet.

Madame Diponio souligne que les 50 000 € obtenus en DETR ont été une « mauvaise surprise » car bien en deçà des attentes de la Commune. Elle a toujours été sceptique vis-à-vis de ce projet car il s'agit d'un gros investissement ne concernant que peu de personnes. Elle suggère qu'en cas de mutualisation, l'investissement et le fonctionnement soient partagés par toutes les communes ayant adhéré au projet et que les adhérents hors communes qui n'auraient pas participé au financement paient un tarif différent.

Monsieur le Maire dit que cette proposition peut paraître séduisante en théorie mais, dans la pratique, cela serait très compliqué car cela concernerait tous les clubs et toutes les communes.

Madame Courthial rejoint la position de Madame Diponio et ajoute, pour sa part, qu'il y a trop de conditions, que le projet ne semble pas encore assez étudié et qu'il faut contacter Monnières.

Monsieur le Maire fait remarquer que le club a été créé à La Chapelle-Heulin puis Le Pallet est venue s'y joindre.

Monsieur Gicquel dit que Monnières n'a rien inscrit à son budget 2018 pour ce projet et qu'il lui paraît donc difficile de les solliciter maintenant. Il indique également qu'il ne faut peut-être pas se focaliser sur Monnières car d'autres communes du Vignoble, comme Gorges par exemple, comptent peut-être plus d'adhérents au sein du club. Il estime que si on sollicite toutes les communes à chaque fois, aucun projet ne se réalisera jamais.

Monsieur le Maire demande un vote de principe sur la poursuite du projet avec Le Pallet.

Les résultats sont 10 voix « pour », 4 voix « contre » et 9 abstentions. Considérant les suffrages exprimés, à savoir que les abstentions ne comptent pas, le Conseil municipal valide la poursuite du projet.

PERSONNEL COMMUNAL

Adhésion convention de participation prévoyance contrat groupe Centre de gestion

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a souhaité s'associer à la consultation organisée par le Centre de gestion en vue de souscrire une convention de participation pour le risque prévoyance.

La couverture prévoyance collective sera ouverte aux agents sur la base du volontariat. Ils pourront bénéficier d'un taux de cotisation et d'un panel de garanties négociées par le Centre de gestion de manière à ce qu'il soit le plus avantageux possible. La cotisation payée par l'agent est proportionnelle à son traitement (c'est une cotisation salariale, pas de part patronale).

Cinq propositions ont été reçues. Les membres du Conseil d'administration ont décidé, en juillet dernier, d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM (choix identique à l'avis formulé par le comité technique du Centre de gestion).

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

Risques garantis	Taux de cotisation	Niveau de garantie	Adhésion
Incapacité de travail (garantie maintien de salaire en cas de demi-traitement)	0.78 %	95 %	obligatoire
Invalidité permanente	0.35 %	80 %	
Décès	0.25 %	100 %	
Frais d'obsèques		1 PMSS	
Total	1.38 %		
Perte de retraite	0.10 %	6 PMSS	facultative

L'assiette de cotisation est celle retenue par l'employeur : soit traitement brut indiciaire + NBI, soit traitement brut indiciaire + NBI + régime indemnitaire brut. Actuellement, l'agent cotise sur le traitement, la NBI et le régime indemnitaire (primes).

Actuellement, le prestataire est le groupement APRIONIS / COLLECTEAM :

Risques garantis	Taux de cotisation	Niveau de garantie	Adhésion
Incapacité de travail	1.32 %	100 %	Obligatoire
Invalidité permanente		80 %	
Décès		100 %	
Frais d'obsèques		100 % du PMSS	
OPTIONS			
Perte de retraite	0.22 %	80 % de la perte de retraite justifiée	Facultative
Rente éducation en cas de décès de l'agent	0.24 %	10 % du traitement de référence net	Facultative
Rente conjoint survivant en cas de décès de l'agent	0.39 %	10 % du traitement de référence net	Facultative

Aujourd'hui, parmi les agents titulaires, 26 agents CNRACL ont choisi d'adhérer à la prévoyance (trois ne cotisent pas), de même que 6 agents IRCANTEC (2 non cotisant). Pour 2017, cela a représenté une cotisation salariale de 9 148 €.

Afin de faire bénéficier les agents de ce contrat groupe, dans la continuité de ce qui existe aujourd'hui, et même si le taux de cotisation et les garanties sont différentes des conditions actuelles, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au contrat tel que proposé par A2VIP / COLLECTEAM.

Lors d'une prochaine séance, le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur l'octroi d'une participation de l'employeur à la cotisation payée par l'agent. Cela nécessite, au préalable, de consulter le comité technique de La Chapelle-Heulin. Aujourd'hui, un agent bénéficie d'une participation de 11.50 € brut, pour un temps complet. (4 117 € versés en 2017).

Madame Diponio note que le taux de cotisation augmente mais que les garanties baissent.

Monsieur D'Aviau de Ternay demande pourquoi ce changement.

Monsieur le Maire explique que la couverture du risque prévoyance se fait par le biais d'un contrat qui a une durée déterminée et le contrat actuel expirant au 31 décembre 2018, une nouvelle consultation a été lancée. D'un contrat à un autre, les garanties ne sont pas forcément les mêmes. Comme pour les assurances classiques, celles-ci varient en fonction de la sinistralité constatée dans la collectivité.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au contrat groupe.

Création poste pour accroissement temporaire d'activité services techniques

Monsieur le Maire indique qu'un recrutement est en cours pour remplacer Dominique Hardouin, agent référent « espaces verts », qui a quitté la commune pour mutation depuis juin dernier. Une première série d'entretiens a eu lieu fin juin mais sans résultat. Une nouvelle annonce a donc été publiée et de nouveaux entretiens auront lieu mi-septembre.

L'équipe des services techniques va donc continuer à fonctionner avec un agent en moins pendant quelques semaines encore voire deux à trois mois.

Dans l'attente de ce recrutement, et afin de faire face à l'activité des services techniques, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un emploi d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité, à temps complet, rémunéré sur la base de l'indice 370 / 342, pour la période du 10 septembre au 31 octobre 2018.

DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rend compte de la signature des décisions intervenues au titre de la délégation consentie par le Conseil municipal :

- devis signé le 3 juillet 2018 avec la SARL HICON France (70000 Vesoul) pour l'achat de panneaux labellisés « ville étoilée » pour 365.40 € HT, 438.48 € TTC ;
- devis signé le 7 août 2018 avec la SAUR (44502 La Baule) pour la suppression du branchement eau potable du 15 rue des Ricorneaux pour 475 € HT, 570 € TTC ;
- devis signé le 9 août 2018 avec AMH (44330 La Chapelle-Heulin) pour le remplacement d'un vitrage fissuré à la Maison de l'enfance pour 1 724.80 € HT, 2 069.76 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Centre bourg – Inauguration

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration du centre bourg aura lieu le vendredi 21 septembre prochain, à 18H00. L'ensemble des élus et des agents ainsi que les habitants y sont invités.

La nouvelle boulangerie n'ouvrira pas avant le 16 octobre prochain. Le Fournil d'Any fermera le 23 septembre. Il y aura donc une coupure inévitable en raison du déménagement de certains matériels. Un dépôt de pain sera organisé au café tabac L'Esperanto, en lien avec une boulangerie du Pallet. Le buraliste fermant le jeudi et la boulangerie le mercredi, il y a une solution à trouver pour éviter deux jours sans pain.

Madame Hallereau fait remarquer que l'ouverture de la boulangerie dans la zone de La Braudière à Haute-Goulaine risque de faire du tort à la boulangerie de La Chapelle-Heulin.

Monsieur le Maire demande aux habitants de « jouer le jeu » et de privilégier les commerces du bourg.

Le projet d'alimentation semble également en bonne voie : une personne finalise son dossier et le bail pourra être signé si elle obtient un accord de prêt bancaire.

Visite station d'épuration après travaux d'extension

Monsieur le Maire indique que la visite des nouvelles installations de la station d'épuration aura lieu le mardi 2 octobre à 17H00, en présence des partenaires du projet et des habitants des nouveaux villages raccordés. Un verre de l'amitié sera servi soit sur le site, soit aux ateliers techniques en cas d'intempéries.

Four à chaux Montrou – Signature convention Fondation du patrimoine

Monsieur le Maire invite les conseillers à la signature de la convention avec la Fondation du patrimoine pour le lancement de la souscription auprès du public : ce sera le jeudi 13 septembre à 10H30 à la Mairie. Le formulaire de don sera inséré dans le bulletin municipal d'octobre. Avec la déduction d'impôt, un don de 100 € ne revient qu'à 33 € pour un particulier.

Monsieur Gicquel fait part de l'initiative du journal de 13 H de TF1 qui lance un site concernant le patrimoine.

Route de Beauvais

Madame Hallereau constate que la vitesse est limitée à 50 km/h dans les deux virages successifs. Elle suggère de réduire la vitesse à 30 km/h.

Projet « Dizaine sans écran »

Madame Dronet présente le projet de « dizaine sans écran » mené par l'école publique des Fritillaires et son association de parents d'élèves APECH-FCPE.

Du 24 au 28 septembre, Jacques Brodeur (spécialiste canadien de la pédagogie et initiateur du « défi de la dizaine » dans les écoles primaires au Québec) rencontrera l'ensemble des enfants sur le temps scolaire et proposera un temps d'échange avec les familles lors d'une conférence à la salle Maneyrol le 27 septembre à 20H30.

Du 13 au 23 novembre, ce sera le temps du défi : les élèves et leurs parents seront invités à réduire le temps passé devant les écrans. A cette occasion, l'APECH-FCPE, la Mairie et plusieurs associations et entreprises de la commune s'associeront pour proposer des animations tout au long de ces 10 jours.

Aménagement rond-point Route du Loroux-Bottereau

Madame Fuzet rappelle que la commission « espaces verts » s'est donnée pour objectif de refaire un rond-point par an. Cette année, c'est le rond-point situé à la sortie du bourg, vers le Loroux-Bottereau, qui a été retenu. Les services techniques municipaux, en lien avec des élèves du Lycée de Briacé, vont construire un modèle réduit du four à chaux. Les travaux doivent être réalisés courant septembre.

**Prochaine séance du Conseil municipal :
Jeudi 18 octobre 2018 à 20H00**

La séance est levée à 22H15.

En application de l'article L.2121-25 du CGCT,
compte-rendu affiché le **13 septembre 2018**.